



**CTB**

Insérer logo partenaire ici

# **RAPPORT ANNUEL 2014**

**PROGRAMME D'APPUI A LA  
REALISATION D'ETUDES ET  
D'EXPERTISES (PAREX)**

<b>1</b>	<b>APERÇU DE L'INTERVENTION.....</b>	<b>4</b>
1.1	FICHE D'INTERVENTION .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
1.2	EXECUTION BUDGETAIRE.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>2</b>	<b>CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
2.1	CONTEXTE GENERAL .....	5
2.2	CONTEXTE DE GESTION : MODALITES D'EXECUTION .....	6
2.3	CONTEXTE HARMO .....	7
<b>3</b>	<b>ANALYSE DE L'ETAT D'AVANCEMENT.....</b>	<b>8</b>
3.1	EXPERTISE .....	8
3.1.1	<i>État d'avancement de l'expertise.....</i>	8
3.1.2	<i>Analyse de l'expertise .....</i>	9
3.2	EXECUTION BUDGETAIRE.....	14
3.3	CRITERES DE QUALITE .....	14
3.4	GESTION DES RISQUES .....	16
<b>4</b>	<b>PILOTAGE ET APPRENTISSAGE.....</b>	<b>17</b>
4.1	PLAN D'ACTION.....	17
<b>5</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>18</b>
5.1	RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) ».....	18
5.2	DECISIONS PRISES PAR LA SMCL ET SUIVI.....	18

# ACRONYMES

ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
BAS	Budget d'Affectation Spéciale
CTB	Agence belge de coopération au développement
Copil	Comité de Pilotage
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
M&E	Monitoring et évaluation
CNCA	Comité National de Coordination de l'Aide
FCE	Fonds Commun de l'Education
MOC	Maîtrise d'ouvrage communale
PAREC	Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et de Consultations
PAEX	Programme d'Appui en Expertises
PNRA	Programme National de Réforme de l'Administration Publique
PAREX	Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et d'Expertises
PTF	Partenaires Techniques et Financier
UAGP	Unité d'Appui et de Gestion du Programme

# 1 Aperçu de l'intervention

## 1.1 Fiche d'intervention

Nom de l'intervention	PROGRAMME D'APPUI A LA REALISATION D'ETUDES ET D'EXPERTISES
Code de l'intervention	BDI 12 076 11
Emplacement	National
Budget (€)	2.000.000
Institution partenaire	Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale
Date de la Convention de mise en œuvre	23 mai 2014
Durée (mois)	72 mois
Objectif	Renforcer les capacités des institutions publiques du Burundi dans les secteurs prioritaires de la coopération au développement belge

## 1.2 Exécution budgétaire

Budget total (Euros)	Dépenses planifiées année N*	Dépenses année N	Taux de décaissement total
2.000.000		384.424,65	19%

\* La signature de la nouvelle Convention Spécifique (CS) relative au PAREX est intervenue le 8 mai 2014 avec la fusion des anciens PAREC et PAREC dont la date de clôture a été fixée au 31 juillet 2014. Il y a d'abord eu la planification 2014 de ces 2 interventions, suivi d'une autre planification avec l'entrée en vigueur de la CS du PAREX

Un rapport final de clôture des PAEX et PAREC a été réalisé.

Fonctionnaire exécution nationale <sup>1</sup> N/A	Fonctionnaire exécution CTB <sup>2</sup> Jean Karonkano
	

<sup>1</sup> Nom et signature

<sup>2</sup> Nom et signature

## 2 Contexte

### 2.1 Contexte général

En 2013, le Comité des Partenaires avait recommandé la fusion du fonds d'études avec le fonds d'expertises en une seule intervention. A cet effet, une nouvelle Convention Spécifique, relative au financement d'un **Programme d'Appui la Réalisation d'Etudes et d'Expertises (PAREX)** a été signée le 8 mai 2014.

Les études et les expertises qui étaient en cours dans le cadre des interventions PAEX et PAREC ont été basculées sur le PAREX jusqu'à leur clôture.

Comme spécifié dans la Convention spécifique, l'objectif du programme est de renforcer les capacités des institutions publiques du Burundi en appui en priorité aux secteurs et thèmes de concentration de la coopération belge au développement tels que définis d'un commun accord dans le Programme Indicatif de Coopération (PIC) ou en appui à la mise en œuvre des déclarations internationales sur l'efficacité de l'aide au développement.

Ainsi formulé, l'objectif du nouveau programme est similaire à celui des deux interventions précédentes.

Les études éligibles à ce financement sont notamment :

- des études d'identification de projets et de programmes de développement ;
- la préparation de cahiers de charges pour des études pour lesquelles les administrations n'ont pas l'expertise nécessaire ;
- des consultations et missions liées à la préparation et la mise en œuvre des programmes et projets de développement ;
- des analyses stratégiques dans les secteurs et thèmes d'intervention de la coopération belgo-burundaise ;
- des séminaires ou des ateliers nationaux, en lien avec les études et expertises du programme;
- des études, missions et séminaires nationaux, relatifs à l'intégration des thèmes transversaux (genre, environnement) et des thématiques prioritaires (droits humains, travail décent, consolidation de la société) dans les approches sectorielles, programmes et projets.

Les expertises ont pour objectif le renforcement des capacités des institutions bénéficiaires en vue de leur permettre de jouer de manière plus efficace et efficiente leur rôle dans le cadre de leur mandat.

Elles visent à renforcer les structures bénéficiaires en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies et politiques ainsi que dans leur processus de gestion afin d'améliorer leur performance dans un certain nombre de domaines.

Les expertises éligibles à ce programme sont relatives aux domaines suivants :

- gestion financière
- gestion des ressources humaines
- planification et suivi-évaluation
- gestion des marchés publics

Les groupes cibles du programme sont :

- les ministères et autres organismes publics concernés par les secteurs prioritaires de la coopération belgo-burundaise
- les ministères transversaux qui sont responsables du bon fonctionnement des finances publiques et de la fonction publique

## 2.2 Contexte de gestion : modalités d'exécution

Suite à la signature en mai 2014 de la nouvelle CS du PAREX, plusieurs changements ont été introduits dans la gestion opérationnelle du programme.

Une structure légère de gestion opérationnelle a été mise en place. Elle a été appelée « Unité d'Appui et de Gestion du Programme (UAGP). Elle est composée d'un Chargé de Programme national à mi-temps et d'un comptable national de la représentation pour 25% de son temps.

L'UAGP a été installée dans les locaux de la représentation de la CTB sous la supervision hiérarchique du Représentant Résident.

Pour le suivi stratégique de la mise en œuvre du programme, un Comité de Pilotage restreint a été institué. Il est composé de 3 membres à savoir :

- Le représentant du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale ;
- Le Ministre Conseiller ou l'Attaché de coopération près l'Ambassade de Belgique ;
- Le Représentant Résident de la CTB

Selon les dispositions de la CS, les responsabilités dudit comité sont les suivantes :

- approuver et rejeter les demandes sur base des analyses préparées par l'UAGP ;
- apprécier l'exécution et la réalisation du programme notamment à travers les rapports élaborés par l'UAGP ;
- introduire les demandes de réalimentation du programme ;
- prendre toute autre décision stratégique intéressant le programme

L'innovation introduite dans ce nouveau programme est la simplification du circuit d'introduction et de traitement des requêtes soumises par le partenaire. Dans l'ancien programme, une requête d'un ministère technique devait transiter par le Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique avant d'être adressée au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, qui à son tour, la transmettait à l'Ambassade de Belgique avant de parvenir à la représentation de la CTB pour exécution.

L'autre innovation importante est la création du Copil du programme ci-haut cité.

### 2.3 Contexte HARMO

Le programme est un outil flexible très utile pour les institutions publiques burundaises, car il leur apporte des expertises parfois très pointues nécessaires à leur renforcement de capacités. Les requêtes d'appui en expertises étant une émanation des institutions appuyées, les appuis sont automatiquement alignés sur les stratégies et les besoins réels du partenaire. La capacité d'appropriation des services appuyés varie d'une institution à l'autre, en fonction de la qualité et de la stabilité des ressources humaines en place dans les structures appuyées.

Un effort particulier sera fait dans le cadre de la capitalisation de la présence des experts dans certaines institutions ayant des fonctions régaliennes en créant un cadre d'échanges susceptible de stimuler une synergie avec les projets et programmes sectoriels prioritaires de la coopération belgo-burundaise.

La synergie des expertises et études CTB avec les celles accordées par les autres PTF est encouragée et sera renforcée.

### 3 Analyse de l'état d'avancement

#### 3.1 Expertise /Etude

##### 3.1.1 État d'avancement de l'expertise/étude

État d'avancement de l'expertise <sup>3</sup>	A	B	C	D	Commentaires (seulement si la valeur est C ou D)
Expertise internationale en appui à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics	x				
Appui au développement et au suivi des modalités opérationnelles de la maîtrise d'ouvrage communale au Bureau des Infrastructures Scolaires et de la Maintenance (BISEM)		x			
Numérisation de la carte géologique au 50.000ème du Burundi		x			
Accompagnement perlé et renforcement des capacités d'exécution et de gestion du FCE au Burundi		x			
Expertise internationale en appui à la mise en œuvre du PNRA		x			
Expertise internationale en coordination de l'aide et en finances publiques		x			
Expertise internationale pour l'accompagnement et le renforcement des capacités en gestion des marchés publics dans le cadre du FCE		x			

<sup>3</sup> A : Expertise réalisée dans l'année N  
 B : Expertise en cours  
 C : Expertise en phase préparatoire : préparation conforme au planning (rédaction TdR, procédure marché public, etc.)  
 D : Expertise planifiée, mais retardée

### 3.1.2 Analyse de l'expertise/étude

<b>Titre de l'expertise/étude – nom de l'expert</b>	<b>Expertise internationale en appui à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics</b>  <b>Modou Bousso DIOP, mai 2012 – avril 2014</b>
<i>Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir un appui institutionnel à la Direction Générale de l'ARMP, en contribuant à (i) l'amélioration de l'organigramme et le Règlement Intérieur, (ii) à l'élaboration du plan de travail annuel de l'institution en général, (iii) à l'élaboration d'outils simples de rapportage.</li> <li>- Procéder à une analyse exhaustive du dispositif légal et réglementaire en procédant (i) à un examen critique du système de passation des marchés et proposer des amendements, (ii) élaborer des dossiers types d'appel d'offres.</li> <li>- Développer une stratégie de formation et de communication en développant (i) un programme de formation à l'intention des acteurs de la commande publique, (ii) participer à la formation des formateurs, (iii) développer une stratégie de mise en place d'un journal des marchés publics</li> </ul>
<i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>	<p>L'expertise a effectué un diagnostic général et une analyse critique du système de passation des marchés publics. Suite à ce travail, une feuille de route pour la révision du code des marchés publics a été établie.</p>
<i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i>	<p>Suite au diagnostic général du code des marchés public, une feuille de route pour la révision de ce code a été établie.</p>
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i>	<p>La faiblesse des ressources humaines de l'ARMP, la dotation en moyens de fonctionnement en deçà de ses besoins pour assurer ses missions et le gap de communication ont fait que l'institution d'ancrage de l'expertise n'a pas suffisamment tiré profit de cet appui.</p> <p>La révision du code des marchés publics n'a pas été réalisée malgré la contribution active de l'expert.</p> <p>Le Journal officiel des marchés public et la création d'un site dédié n'ont pas été mis sur pied malgré la contribution active de l'expert CTB</p>

<b>Titre de l'expertise/étude – nom de l'expert</b>	<b>Appui au développement et au suivi des modalités opérationnelles de la maîtrise d'ouvrage communale au Bureau des Infrastructures Scolaires et de la Maintenance (BISEM) Anne Coppens, septembre 2013 – août 2015</b>
<i>Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>	<p>L'expertise a été sollicitée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la conception, l'adaptation et l'évaluation des conventions de transfert des ressources liant le FCE aux communes du Burundi en vue de la construction, l'équipement et l'entretien des bâtiments scolaires</li> <li>- le développement et la supervision de la performance du dispositif d'appui aux communes et de contrôle interne aux communes appuyées à travers la maîtrise d'ouvrage communale dans les domaines des marchés publics, gestion financière et maîtrise d'œuvre</li> <li>- l'organisation du suivi mensuel des réalisations des communes et des dispositifs d'appui et le développement d'outils de suivi (tableaux de bord) pour la communication de la performance aux différents acteurs y compris les PTF.</li> </ul>
<i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>	<p>Malgré la faiblesse des ressources humaines en place, on constate une amélioration progressive de la matrice de planification et de suivi des passations de marchés publics. Une amélioration des performances des cellules de gestion des marchés publics des ministères et communes appuyées commence à être perceptible</p>
<i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i>	<p>L'expertise a apporté une contribution particulière à la conception, à la validation, au lancement et au suivi de la mise en œuvre du programme MOC Urgence 2014</p>
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i>	<p>Au démarrage de l'expertise, les conditions de travail difficiles, peu propices à une bonne concentration, ont passablement handicapé les prestations de l'expert. Notons malgré tout que l'expert a pu s'adapter à ces conditions. Les sollicitations des structures appuyées étaient trop importantes, de telle sorte qu'une requête pour deuxième expertise dans le domaine a été introduite par le ministère ayant l'éducation de base dans ses attributions a été introduite et approuvée dans le cadre du programme « études et expertises »</p>

Titre de l'expertise/étude – nom de l'expert	Numérisation de la carte géologique au 50.000ème du Burundi Gérard NIMPAGARITSE, janvier 2014 – mars 2015
<i>Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>	L'objectif de ce projet est le renforcement structurel des capacités et expertises du service géologique du ministère de l'énergie et des mines via une digitalisation des 52 planchettes de la carte géologique au 50.000ème du pays.
<i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>	Les résultats attendus n'ont pas pu être atteints suite à une difficulté majeure rencontrée au cours de la mise en œuvre du projet (voir difficultés)
<i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i>	L'expertise produit des résultats pour l'aspect formation des cadres du service appuyé aux outils de cartographie et de digitalisation.
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i>	Un problème inattendu de positionnement des unités géologiques est apparu plusieurs mois après le démarrage du projet. Cette difficulté est due au fait que les cartographes qui ont levé la carte géologique du Burundi n'avaient pas, dans les années 80, un fon topographique correct. Il faut un grand travail supplémentaire de correction des planchettes avant leur numérisation, ce qui nécessite une prolongation du projet si un financement est disponible

<b>Titre de l'expertise/étude – nom de l'expert</b>	<b>Accompagnement perlé et renforcement des capacités d'exécution et de gestion du FCE au Burundi</b>  <b>Institution et Développement – Proman via un marché public sur une période de 2 ans</b>
<i>Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>	Accompagner l'exécution du BAS/FCE, et plus généralement de la stratégie sectorielle, ainsi qu'à renforcer les capacités de l'administration nationale et déconcentrée dans les domaines suivants : (I) la planification et le reporting technique et financier,(II) l'exécution financière et la gestion comptable,(III) le suivi technique et financier ainsi que le contrôle interne
<i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>	Le processus de planification annuelle et pluriannuelle du BAS/FCE s'améliore sensiblement
<i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i>	L'expertise apportée a permis à l'administration concernée d'avoir une certaine autonomie dans l'élaboration d'une planification pluriannuelle et sa traduction budgétaire
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i>	L'insuffisance des ressources humaines (nombre et qualité) est l'obstacle majeur à l'appropriation de l'expertise appuyée

<b>Titre de l'expertise/étude – nom de l'expert</b>	<b>Expertise internationale en appui à la mise en œuvre du PNRA</b> <b>Michel VERGE, 1 année depuis juin 2014</b>
<i>Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>	Appuyer le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale dans le pilotage de la mise en œuvre du Programme National de l'Administration Publique (PNRA), adopté par le Gouvernement du Burundi en avril 2012 et renforcer les capacités fonctionnelles et techniques du Secrétariat Exécutif de la Réforme de l'Administration Publique (SERAP) afin de lui permettre de piloter le PNRA.
<i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>	L'expert n'a effectué que 2 missions au Burundi de juin à décembre 2014
<i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i>	Un certain nombre de documents de concept pour la mise en œuvre du Programme National de Réforme de l'Administration Publique a été produit.
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i>	Le ministère bénéficiaire a eu des grandes difficultés à gérer une expertise perleée et à s'en approprier car il était plutôt habitué à un expert permanent. En outre, le service d'ancrage de l'expertise devrait être le Secrétariat Exécutif du PNRA mais celui-ci n'était toujours pas en place jusqu'à la fin de l'année 2014

<b>Titre de l'expertise/étude – nom de l'expert</b>	<b>Expertise internationale en coordination de l'aide et en finances publiques</b> <b>Mélanie XUEREB, depuis septembre 2014</b>
<i>Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>	Concourir à doter du SP/CNCA des capacités institutionnelles nécessaires pour soutenir et entretenir le dialogue inclusif approprié pour la mise en œuvre du Plan d'Actions de la Politique Nationale de l'Aide et appuyer le renforcement des capacités nationales dans le domaine spécifique des finances publiques en vue d'une meilleure efficacité de l'aide en garantissant l'exécution du CSLP II.
<i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>	Trop tôt pour donner une appréciation
<i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i>	Idem que ci-dessus
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i>	Le principal facteur d'influence positive est l'existence d'une équipe du SP/CNCA qui est en place depuis plusieurs années et qui est stable.  Un facteur d'influence négative potentielle est l'éventualité d'une cessation de l'appui financier du PNUD et probablement d'autres PTF.

<b>Titre de l'expertise/étude – nom de l'expert</b>	<b>Expertise internationale pour l'accompagnement et le renforcement des capacités en gestion des marchés publics dans le cadre du FCE</b> <b>SUM CONSULT GmbH via un marché public, juillet-décembre 2014</b>  NB : Le ministère concerné a souhaité une expertise résidente pour un meilleur renforcement des capacités des services en charge des marchés publics. Un expert permanent a été recruté et débute sa mission en janvier 2015.
<i>Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>	Accompagner et renforcer les capacités des CGMP (cellules de gestion des marchés publics) des ministères en charge de l'éducation et de l'Université du Burundi dans leur travail quotidien de gestion et de passation des marchés publics
<i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>	Une capacité d'exécution FCE a continué à s'améliorer en ce qui concerne la passation des marchés publics liés à ce fonds.
<i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i>	La qualité des dossiers de passation des marchés publics des institutions en charge de l'éducation a continué à s'améliorer
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i>	Les cellules de passation des marchés publics des ministères appuyés sont récentes et inexpérimentées. Dans certains cas les personnels affectés à ces cellules n'ont pas les prérequis minimaux pour occuper leur fonction.

### 3.2 Exécution budgétaire

Voir annexe 5.1

### 3.3 Critères de qualité

**Pertinence** : Mesure dans laquelle les études et l'expertise sont alignées sur les priorités locales et nationales.

**Effizienz** : Mesure dans laquelle les études et l'expertise ont été réalisées dans les délais et dans les budgets.

**Efficacité** : Mesure dans laquelle les études et l'expertise contribuent effectivement aux objectifs visés.

<b>Critères</b>	<b>Note</b>
<b>Pertinence</b>	A
<b>Efficienc</b>	B
<b>Efficacité</b>	B

### 3.4 Gestion des risques

Difficilement applicable, le programme n'a pas de cadre logique.

La faiblesse de capacités des institutions requérantes au niveau de l'élaboration de termes de référence de qualité liés aux requêtes introduites par le partenaire constitue une des contraintes à la mise en œuvre de l'intervention.

L'instabilité des ressources humaines des structures appuyées est également un handicap à une bonne appropriation des études et des expertises par le partenaire.

Certaines expertises sollicitées sont très pointues et la CTB ne trouve pas à chaque fois des experts répondant aux exigences du partenaire, d'où une certaine incompréhension suite à la lenteur de la procédure des recrutements qui sont parfois infructueux à la fin du processus.

## 4 Pilotage et apprentissage

### 4.1 Plan d'action

Enseignements tirés	Public cible
Le positionnement des experts dans certaines institutions à fonctions régaliennes (2 <sup>ème</sup> Vice-Présidence de la République, Ministère de la Fonction Publique, Autorité de régulation des marchés publics etc...) permet l'obtention d'informations de 1 <sup>ère</sup> main qui sont utiles pour la mise en œuvre des projets/programmes sectoriels.	La représentation de la CTB, l'ensemble des Assistants techniques internationaux
Porter une attention particulière sur la finalité et l'utilisation ultérieure des études et expertises réalisées	Institutions requérantes Comité de pilotage
Elaboration d'un guide de mise en œuvre de l'intervention	Unité d'appui et de gestion du programme
Renforcement des capacités d'élaboration des termes de références pour les études et expertises sollicitées	Institutions du partenaire
Veiller à la complémentarité et à l'articulation avec les autres interventions (sectorielles, PAORC...)	UAGP Comité de pilotage Projets/programmes CTB

## 5 Annexes

### 5.1 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

Voir annexe 1

### 5.2 Décisions prises par la SMCL et suivi

Décision	Responsable	Etat d'avancement
Développer une proposition de grille d'analyse des requêtes	Chargé de Programme	Projet de grille d'analyse élaboré
Pré-analyse des requêtes avant réunion du Copil	Chargé de Programme/Président du Copil	En attente d'introduction de requête
Réunion du Copil 1 fois par semestre	Comité de Pilotage	1 <sup>ère</sup> réunion tenue le 17 juillet 2014
Développement d'un guide de mise en œuvre du programme	UAGP	Draft de guide élaboré
Elaboration d'un dépliant simple de présentation générale du programme	Chargé de Programme	Dépliant développé avec appui du SPOC
Mini-séance de présentation des outils	Chargé de Programme/Copil	Séance non encore tenue
Clôturer PAEX et PAREC le 31 juillet 2014	Représentation CTB	Réalisé
Ouvrir un compte bancaire du PAREX	Représentation	Réalisé

Création de lignes budgétaires des PAEX/PAREC en cours sur PAREX	Imputation des dépenses relatives aux interventions en cours d'exécution sur le PAREX à partir du 1 <sup>er</sup> août 2014	Réalisé
Vérification et confirmation des reliquats sur les lignes budgétaires PAEX/PAREC	Représentation et siège CTB	En cours
Echange de Lettres pour le transfert des reliquats PAEX/PAREC sur le PAREX	Ambassade de Belgique/Minirelex	Non encore réalisé

#### Annexe 1

## Budget vs Actuals (Year to Month) of BDI1207611

Project Title : **Fonds d'études et d'expertises**

Budget Version: **C02**

Currency : **DGD** Year to month : **31/12/2014**

YIM : **Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing**

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2013	Expenses 2014	Total	Balance	% Exec
<b>A FONDS NON ALLOUÉS</b>			1,925,000,00	0,00	0,00	0,00	1,925,000,00	0%
01 Fonds non alloués			1,925,000,00	0,00	0,00	0,00	1,925,000,00	0%
01 Fonds non alloués		REGIE	1,925,000,00	0,00	0,00	0,00	1,925,000,00	0%
<b>B ETUDES/EXPERTISES</b>			0,00	0,00	384,424,65	384,424,65	384,424,65	19%
01 Expertise en appui à la Cellule de réforme des Finances	Deleted		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
01 Expertise	Deleted	REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
02 Expertises perlees Budget d'affectation speciale (BAS)	Deleted		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
01 Expertise	Deleted	REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
03 Expertise Programme National de Réforme de	Deleted		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
01 Expertise	Deleted	REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
04 Expertises Appui au transfert de compétences de l'Etat	Deleted		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
01 Etudes	Deleted	REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
05 Etudes sur les options stratégiques concernant le	Deleted		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
01 Etudes	Deleted	REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
06 Réalisation d'un schéma directeur de l'électrification au	Deleted		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
01 Etudes et consultations	Deleted	REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
07 Numérisation carte géologique du Burundi			0,00	0,00	90,176,71	90,176,71	-90,176,71	0%
01 Expertise et appui logistique		REGIE	0,00	0,00	90,176,71	90,176,71	-90,176,71	0%
08 Appui à l'ARMP			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
01 Expertise et appui logistique		REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
09 Expertise appui à la CNCA			0,00	0,00	26,974,97	26,974,97	-26,974,97	0%
		REGIE	2,000,000,00	0,00	384,424,65	384,424,65	1,615,575,35	19%
		COGEST						
		TOTAL	2,000,000,00	0,00	384,424,65	384,424,65	1,615,575,35	19%



## Budget vs Actuals (Year to Month) of BDI/207611

Project Title : **Fonds d'études et d'expertises**

Budget Version: **C02**

Currency : **DGD** Year to month : 31/12/2014

YrM : **Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing**

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2013	Expenses 2014	Total	Balance	% Exec
01 Expertise et appui logistique		REGIE	0,00	0,00	26.974,97	26.974,97	-26.974,97	??
10 Expertise marché public FCE II			0,00	0,00	30.081,80	30.081,80	-30.081,80	??
01 Expertise et appui logistique		REGIE	0,00	0,00	30.081,80	30.081,80	-30.081,80	??
11 Renforcement capacité d'exécution et de gestion du FCE			0,00	0,00	69.454,43	69.454,43	-69.454,43	??
01 Expertise perle		REGIE	0,00	0,00	69.454,43	69.454,43	-69.454,43	??
12 Expertise Perle Ministère de la Fonction Publique			0,00	0,00	39.870,16	39.870,16	-39.870,16	??
01 Expertise perle		REGIE	0,00	0,00	39.870,16	39.870,16	-39.870,16	??
13 Renforcement capacité gestion MP FCE II			0,00	0,00	123.540,55	123.540,55	-123.540,55	??
01 Expertise et appui logistique		REGIE	0,00	0,00	123.540,55	123.540,55	-123.540,55	??
<b>Z MOYENS GENERAUX</b>			<b>75.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4.326,03</b>	<b>4.326,03</b>	<b>70.673,97</b>	<b>6%</b>
01 UAGP			75.000,00	0,00	2.913,64	2.913,64	72.086,36	4%
01 UAGP		REGIE	75.000,00	0,00	2.913,64	2.913,64	72.086,36	4%
02 TVA à récupérer			0,00	0,00	1.412,39	1.412,39	-1.412,39	??
01 TVA à récupérer		REGIE	0,00	0,00	1.412,39	1.412,39	-1.412,39	??
		REGIE	2.000.000,00	0,00	384.424,65	384.424,65	1.615.575,35	19%
		COGEST						
		TOTAL	2.000.000,00	0,00	384.424,65	384.424,65	1.615.575,35	19%



